



Publié le 10/12/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020

OJ N° 023 - Agriculture, agroalimentaire et pêche.

Convention attributive de subvention à la Commission Syndicale du Pays de Cize pour son projet de mise en place d'unités mobiles de transformation fromagère.

Date de la convocation : 2 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 73

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ALDANA-DOUAT Eneko ; ALLEMAN Olivier ; ALZURI Emmanuel (à compter de l'OJ N°02) ; AROSTEGUY Maider ; BACH Fabrice-Sébastien ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BLEUZE Anthony ; BOUR Alexandra ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno ; CARRIQUE Renée ; CASCINO Maud ; CURUTCHARRY Antton (jusqu'à l'OJ N°58) ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEMARCO-EGUIGUREN Solange ; DEQUEKER Valérie ; DURRUTY Sylvie ; ECENARRO Kotte ; ELISSALDE Philippe ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETCHEVERRY Pello (à compter de l'OJ N°03) ; ETXELEKU Peio ; FONTAINE Arnaud ; FOURNIER Jean-Louis ; GONZALEZ Francis ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUE Muriel ; HUGLA David ; IRIART Dominique ; IHIDOY Sébastien ; INCHAUSPÉ Laurent ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°09) ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole (à compter de l'OJ N°02) ; KAYSER Mathieu ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACOSTE Xavier ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LASSERRE Marie ; LAUQUÉ Christine ; LEIZAGOYEN Sylvie ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MASSONDO Charles ; NADAUD Anne-Marie ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel ; OLIVE Claude ; PARGADE Isabelle ; QUIHILLALT Pierre ; ROQUES Marie-Josée ; SAMANOS Laurence ; SANSBERRO Thierry ; SERVAIS Florence ; UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°02 et jusqu'à l'OJ N°57).

ABSENTS OU EXCUSES :

ARAMENDI Philippe ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre ; CHASSERIAUD Patrick ; CHAZOUILLERES Edouard ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; GASTAMBIDE Arño ; IRIGOYEN Jean-François ; LACASSAGNE Alain ; MIALOCQ Marie-Josée ; MILLET-BARBÉ Christian.

PROCURATIONS :

BURRE-CASSOU Marie-Pierre à ALDANA-DOUAT Eneko ; CURUTCHARRY Antton à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°59) ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile à AROSTEGUY Maider ; IRIGOYEN Jean-François à ETCHEVERRY Pello (à compter de l'OJ N°03).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Eneko ALDANA-DOUAT

Modalités de vote : Vote à main levée

OJ N° 023 - Agriculture, agroalimentaire et pêche.

Convention attributive de subvention à la Commission Syndicale du Pays de Cize pour son projet de mise en place d'unités mobiles de transformation fromagère.

Rapporteur : Madame Isabelle PARGADE

Mes chers collègues,

Conforter la place de l'agriculture et des agriculteurs du territoire constitue un enjeu fondamental de la politique agricole de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et l'un des quatre axes majeurs de son intervention.

C'est en particulier le cas pour l'agriculture de montagne pour laquelle l'action de la Direction Agriculture vise à conforter le pastoralisme, en lien avec la Mission Montagne de la Communauté d'Agglomération.

La Commission Syndicale du Pays de Cize met à disposition, depuis plusieurs années maintenant, des unités mobiles de fabrications fromagères auprès d'éleveurs du territoire.

Les objectifs d'un tel investissement sont en particulier de :

- favoriser la traite et la transformation de lait en montagne,
- favoriser une utilisation précoce de la ressource herbe en montagne.

Ces unités mobiles sont agréées et permettent aux éleveurs bénéficiaires d'initier la transformation du lait qu'ils produisent dans de bonnes conditions sans avoir à faire d'investissements conséquents au démarrage de leur activité.

De plus, les éleveurs qui traitent en montagne montent plus tôt en estive. Ils utilisent donc la pousse de l'herbe de manière plus efficace que ceux qui montent après tarissement. Les montagnes basques sont basses et la pousse de l'herbe est précoce. Les systèmes qui utilisent l'herbe plus tôt sont donc plus adaptés.

Actuellement, huit unités mobiles sont mises à disposition auprès d'une douzaine d'éleveurs, certains les utilisant été et hiver, d'autres les utilisant sur une seule saison.

La Commission Syndicale prépare les emplacements pour installer les unités mobiles et effectue les déplacements de ces derniers par camion plateau. Cette gestion permet de préserver au mieux l'usage des unités mobiles qui ont quasiment 20 ans pour les plus anciens.

Une convention lie l'éleveur bénéficiaire à la Commission Syndicale du Pays de Cize pour l'utilisation de cet équipement, et ce de manière annuelle ou par saison (utilisation hiver, été ou les deux).

Le modèle de convention est en cours de réactualisation.

Cette mise à disposition se fera désormais contre location. Le but est d'inciter l'éleveur à s'équiper à terme lui-même, contrairement à une gratuité qui ne l'y incite pas.

D'autres acteurs proposent également cette mise à disposition (EHLG ou l'association AET3V en Béarn).

Cette location permet aussi à la Commission Syndicale de prendre en charge les frais de déplacements des unités mobiles entre l'été et l'hiver et une partie de l'autofinancement. Il y a en outre régulièrement de petits travaux d'entretien à faire (plomberie, quelques travaux de terrassement lorsque ce sont de nouveaux utilisateurs, par exemple).

Sur ce volet financier, la Commission Syndicale n'entend pas tirer un revenu de ces locations mais elle souhaite éviter que cela ne représente une charge financière pour elle. L'intérêt majeur est de garder une gestion collective de ces unités mobiles, pour aider les éleveurs à lancer leur production.

L'acquisition de ces unités mobiles faisait généralement l'objet d'un dépôt de dossier auprès des dispositifs habituels des financements pastoraux. Un dossier avec deux unités mobiles a été déposé lors du dernier Appel à Projets de mars 2020 qui, faute de crédits suffisants, a été retiré.

Les besoins sont toujours présents avec deux demandes supplémentaires déposées à la Commission Syndicale. L'une d'elles a trouvé une solution avec l'acquisition d'un équipement d'occasion mais les trois autres sont toujours présentes.

En effet, les demandes ont été faites par deux bergers sans terre, dont l'un s'installe cet automne, et la troisième demande fait suite à l'installation d'une conjointe d'éleveur qui souhaite transformer une partie du lait produit sur la ferme pour développer son activité.

La Communauté d'Agglomération est sollicitée pour soutenir exceptionnellement cet investissement d'intérêt collectif incontestable pour le pastoralisme.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant de 38 022 € se présente comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	
3 unités mobiles de fabrication équipées	38 022,00 €	Autofinancement 30%	11 406,60 €
		Communauté d'Agglomération 70%	26 615,40 €
TOTAL PROJET	38 022,00 €		38 022,00 €

Vu l'intérêt de ce projet et son caractère structurant pour l'activité agricole pastorale du Pays Basque ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Prendre toutes décisions relatives à l'attribution des aides économiques en direction des entreprises (aides à l'immobilier, aides à l'investissement, aides à l'innovation, avances remboursables...) » ;

Le Conseil permanent est invité à :

- accorder une aide à l'investissement de 26 615,40 €, au profit de la Commission Syndicale du Pays de Cize, pour son projet de mise en place de trois unités mobiles de transformation fromagère ;
- approuver les termes de la convention correspondante ci-annexée, et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 – Chapitre 204 – Nature 2041511.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 66

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.